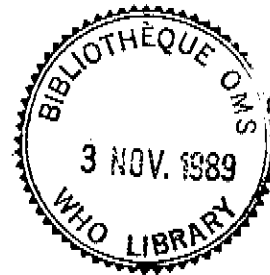


76651

WHO / CWS / 89.5
ORIGINAL : ANGLAIS
DISTR : LIMITEE

APPROVISIONNEMENT PUBLIC EN EAU ET ASSAINISSEMENT



PRINCIPES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION FINANCIERE DES AGENCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**Rapport de la Quatrième Consultation
portant sur le Développement Institutionnel
Groupe de Travail sur le Recouvrement des Coûts**

Genève, 21 - 25 Novembre 1988

VOLUME I

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, GENEVE, 1989



TABLE DES MATIERES

	Page
<u>INTRODUCTION</u>	1
La Consultation	
Résultats	
Présentation des Documents	
Mise en Oeuvre	
<u>ENONCE DU PROBLEME</u>	3
Difficultés de gestion financière en AEPA	
Justification de l'étude	
Substance du rapport	
<u>PRINCIPES D'ACTION</u>	6
1. Autonomie administrative et financière	6
Fondement	
Report de responsabilités sur le secteur privé	
Rendement et expansion	
Fonds de développement	
Décentralisation	
Autonomie et développement	
2. Subventions croisées	9
3. Gestion et planification financières	9
4. Coût/Efficacité en matière d'exploitation et d'entretien	10
Coût/Efficacité	
Entretien préventif	
Comptage	
5. Equité et volonté de payer	13
6. Planification sectorielle et préparation de projets	14
7. Rôles des gouvernements et des agences internationales	16

TABLE DES ANNEXES

		Page
ANNEXE I	GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RECOUVREMENT DES COUTS EN AEPA - LISTE DES MEMBRES	18
ANNEXE II	PLAN A COURT TERME DE MISE EN APPLICATION	27
ANNEXE III	OPTIONS DE FINANCEMENT DES SYSTEMES INTEGRES	30

ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ANAFID	Association Nationale des Améliorations Foncières, de l'Irrigation et du Drainage, Maroc
Aya	Institut d'AEPA du Costa Rica
BIT	Bureau International du Travail
CEFIGRE	Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau
CGE	Compagnie Générale des Eaux, France
CIR	Centre International de Référence
DNP	Département National de Planification
ENP	Eau Non Productive
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)
GTZ	Agence Allemande pour la Coopération Technique
NVE	Service des Ressources en Eau et de l'Energie, Norvège
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMS/SEARO	Bureau Régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est
ONEP	Office National de l'Eau Potable, Maroc
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SDC	Coopération Suisse au Développement
SNE	Société Nationale des Eaux, Niger
SNEP	Service National d'eau Potable, Haïti
SSP	Soins de Santé Primaires
TUT	Université de Technologie de Tampere, Finlande
UDDAS	Agence Nationale d'AEPA du Mozambique
WAJ	Agence Nationale d'AEPA, Jordanie

INTRODUCTION

La Consultation

1. Une Consultation, portant sur le développement institutionnel en approvisionnement en eau potable (AEP) et en assainissement (AEPA) s'est tenue au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, du 21 au 25 novembre 1988. Le Groupe Consultatif était composé de 46 membres, dont Dr M.M. Nzuwah, Secrétaire Permanent, Ministère des Affaires Intérieures et du Développement Rural et Urbain, Zimbabwe, Président; Mr Y.N. Ojha, Secrétaire chargé de Mission, Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Népal, Vice-Président; Mr Eladio Prado, Président, Institut de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement, Costa Rica, Rapporteur Général; 21 cadres d'AEPA de pays en développement; dix représentants d'agences de soutien bilatérales et internationales; et douze consultants indépendants ou experts de sociétés privées de gestion et d'ingénieurs-conseils.

2. Le Secrétariat était constitué par une équipe d'économistes et d'ingénieurs de l'Unité CWS de l'OMS, dont Mr M. Acheson, Administrateur, et Mr L. Laugeri, Secrétaire de la Consultation. La liste complète des participants figure à l'Annexe I, parmi les 70 membres du Groupe de Travail de l'OMS sur le Recouvrement des Coûts en AEPA.

3. Dans son discours d'ouverture, Dr W. Kreisel, Directeur de la Division de l'Hygiène du Milieu de l'OMS, a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les antécédents et les objectifs de la réunion. Entre 1985 et 1988, trois Consultations et un Groupe d'Etude sur le recouvrement des coûts ont été organisées par l'OMS et le Centre International de Référence pour l'AEPA (CIR/AEPA); la réalisation principale du Groupe de Travail a consisté en l'élaboration sous forme de projets de principes directeurs et de cadres de référence pour le recouvrement des coûts pour ce qui concerne les systèmes gérés par des agences, et pour l'AEPA à bases communautaire et familiale. Le but des distinctions ainsi établies entre agences, communautés et foyers était de tenir compte de l'importance respective de chacun de ces centres de décision et de gestion en certaines circonstances, par exemple pour la remise en état d'une station d'épuration d'eaux usées (agence), pour la mise à disposition de ressources locales pour la construction d'un puits villageois (communauté), ou pour l'acquisition d'une dalle de latrine avec les fonds familiaux (foyer). D'autres distinctions, par exemple par tailles de systèmes ou entre milieux (urbain/rural) n'ont été qu'indirectement prises en compte.

4. L'objectif de la quatrième Consultation était de rédiger les principes directeurs et cadres de référence en forme finale, et de formuler des recommandations concernant la suite de ces développements, et les actions qui devraient être entreprises avec le soutien de l'OMS et du CIR/AEPA, de la communauté des bailleurs de fonds, et des consultants et firmes de gestion et d'ingénieurs-conseils. L'ensemble des techniciens, des financiers et des utilisateurs était représenté de façon adéquate à la Consultation, qui réunissait des cadres de l'AEPA de plus de 30 pays (en voie de développement ou développés), des six Régions de l'OMS. Le Groupe Consultatif s'est scindé en deux Groupes de Travail, chacun étant subdivisé en sous-groupes anglophones et francophones. Le Groupe de Travail I a établi des principes et des méthodes pour les systèmes qui sont gérés par les agences. Le Groupe de Travail II, dont la tâche de recherche était plus importante, s'est occupé des zones pour lesquelles la principale institution responsable est la communauté et a en conséquence présenté son rapport sous forme de principes directeurs généraux, et de cadres de référence mettant notamment l'accent sur les phases de négociation et de mise en oeuvre.

Résultats

5. Les rapports des deux Groupes de Travail reflètent un souci commun de création de ressources de caisse permettant la couverture des dépenses de caisse. Les concepts de maintien de la liquidité, et de continuité du service, ont donc été retenus comme essentiels, d'où la définition d'un "principe de la boîte à chaussures": rien ne peut en sortir qui n'y soit entré auparavant.

6. Les recommandations du rapport du Groupe de Travail I soulignent la nécessité d'associer les mesures de recouvrement des coûts à celles de maîtrise des coûts. Les agences devraient être dotées de plus d'autonomie, et avoir plus de responsabilités, en vue d'assurer un meilleur rendement par la mise en place de contrôles des coûts, la diminution de l'eau non productive, l'entretien correct des installations, et des améliorations en matière de facturation et de recouvrement. La prestation de services devrait être à la mesure des besoins des consommateurs, dans le but de stimuler leur "volonté de payer", de loin plus importante que la "capacité de payer". Les tarifs moyens devraient couvrir les dépenses d'exploitation, les besoins de fonds de roulement, le service de la dette, et si possible créer un surplus destiné aux besoins d'expansion.

7. Le rapport du Groupe de Travail II traite de la "Communauté": il s'agit du groupe responsable des décisions financières et de gestion, et de la somme de ses membres. Compte-tenu de la rareté relative des ressources en espèces dans la plupart des petites communautés, le Groupe de Travail II a inclus d'autres éléments de coût dans le modèle général: ce sont le temps, les qualifications, la main d'oeuvre et les matériaux et équipements fournis localement. Les méthodes de recouvrement et de maîtrise des coûts, et de mobilisation d'espèces, devraient être centrées sur la Communauté, acceptées par elle officiellement, refléter la volonté de payer de la communauté, et couvrir au moins les coûts d'exploitation et d'entretien normal, et pour les installations d'assainissement à moindre coût, les besoins en espèces des programmes de latrénisation.

Présentation des Documents

8. La documentation se présente en deux volumes distincts:

- le Volume I (WHO/CWS/89.5), intitulé "Principes d'Administration et de Gestion Financière des Agences d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement", est le rapport du Groupe de Travail I (Mr H.C. van der Mandele, Economiste Principal, Rapporteur);

- le Volume II (WHO/CWS/89.6), intitulé "Principes et Modèles de Développement durable de l'Approvisionnement public en Eau des Communautés et de l'Assainissement Individuel", est le rapport du Groupe de Travail II (Mr C. Wang, Ingénieur Sanitaire, Rapporteur);

Mise en Oeuvre

9. Les activités requises au niveau des pays sont identifiées à l'Annexe II. Certaines, dont trois ateliers régionaux, six ateliers nationaux, des études de cas, et des interventions de soutien de projets en cours, ont été décidées au cours de la quatrième Consultation et exécutées peu après. Les représentants des 21 pays en développement présents ont confirmé leur intention de faire tester les méthodes proposées et de soutenir leur mise en oeuvre. On peut dès lors s'attendre à de nouvelles améliorations, de sorte que ce rapport ne devrait pas être considéré comme définitif. Il ne s'agit que d'une étape dans la définition de principes de gestion destinés à améliorer la maîtrise et le recouvrement des coûts d'AEPA.

ENONCE DU PROBLEME

Difficultés de gestion financière en AEPA

10. Bien que beaucoup d'économistes et d'analystes financiers du secteur de l'AEPA soient capables de concevoir des structures tarifaires bien fondées, le prix des services d'AEPA est dans la plupart des pays sans rapport avec les coûts économiques et financiers. Il arrive que de grands consommateurs, voire des gouvernements, ne paient pas leur facture d'eau. Fréquemment, les industries ont leur propres installations d'AEP, et rejettent des effluents non traités dans le milieu naturel, sans qu'il leur en coûte aucune redevance ou pénalité. Les tarifs sont élevés pour ceux qui paient. Les agences d'AEPA ont des revenus irréguliers, et ne peuvent parfois faire face à certaines obligations fixes, par exemple le service de la dette ou le paiement des salaires: les subventions sont de règle. L'erreur au niveau de l'établissement des tarifs n'est que l'une des raisons de cette situation, qui résulte le plus souvent de la réticence des utilisateurs lors du règlement des factures, du manque de personnel qualifié, et de l'absence d'une volonté et d'un engagement politique pour ce qui concerne le recouvrement et la maîtrise des coûts.

Justification de l'étude

11. Bien que la satisfaction des besoins, au moins essentiels, d'AEPA, constitue une étape nécessaire dans la poursuite des objectifs d'amélioration sanitaire de la plupart des gouvernements, la moitié de la population du monde en développement reste privée d'installations adéquates d'AEPA. La prestation gratuite de services d'AEPA à certaines personnes implique que d'autres continueront à ne pas être desservis. Il existe un besoin critique d'amélioration en matière de gestion, notamment financière, par suite de l'importance des contraintes budgétaires et de la nécessité d'utiliser le mieux possible la ressource en eau. Les niveaux de service se détériorent par suite de manque des réserves nécessaires à la couverture des besoins de remplacement, d'entretien, et même d'exploitation, de sorte qu'il devient essentiel d'augmenter les ressources financières destinées aux investissements, et d'en améliorer la distribution dans l'espace et dans le temps, ainsi que de prendre toutes les mesures possibles en matière de recouvrement des coûts, et de diversifier et d'augmenter les sources de revenus correspondant à l'exploitation.

12. Il peut arriver que des tarifs de l'eau qui tiennent compte des besoins futurs soient excessifs par rapport aux moyens des pauvres. Il n'existe que peu de possibilités de compensation, par suite du déséquilibre entre la population à bas revenus qui croît rapidement, et le groupe stagnant des gros consommateurs. Les efforts entrepris en vue d'étendre la desserte vers les zones du milieu urbain pauvre et du milieu rural sont souvent vains, par suite d'un besoin croissant de subventionner ceux qui ont de l'eau. Comme une grande partie de l'eau se perd à la distribution, le reste se vend souvent à un tarif inférieur au prix de revient. Les pauvres, par contre, bien que non desservis par le réseau de distribution, paient des prix élevés aux vendeurs d'eau. Les communautés les moins privilégiées, quels que soient leur emplacement et leur taille, ont besoin de s'organiser pour construire, exploiter et entretenir des installations d'AEPA, et en tirer le plus d'avantages possibles, tout en s'assurant que tous les coûts sont couverts.

13. Certaines améliorations institutionnelles de plus grande envergure, fondées par exemple sur la coordination de l'action intersectorielle, la décentralisation, et dans certains cas l'attribution de responsabilités au secteur privé, peuvent conduire à des améliorations limitées en matière de gestion financière. La réduction de l'eau non productive (ENP = toute l'eau non comptabilisée + tout autre volume d'eau impayé) reste la méthode de maîtrise des coûts la plus efficace dans la plupart des services d'AEP.

Substance du rapport

14. Ce rapport résume les résultats d'une consultation de cadres du secteur de l'AEPA, en vue de donner des renseignements et des idées d'améliorations possibles en matière de gestion, notamment financière, à des étudiants de toutes disciplines, à des responsables politiques de toutes tendances et aux membres de communautés et aux gestionnaires d'agences responsables de la prestation durable de services d'AEPA à des prix compatibles avec les besoins et les moyens des utilisateurs.

PRINCIPES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION FINANCIERE DES AGENCES

- Les agences d'AEPA devraient bénéficier d'une AUTONOMIE accrue, en vue d'assurer un service efficace et satisfaisant. Bien qu'assujetties à des règlements d'intérêt public, elles devraient être exploitées sur une base commerciale.
- La gestion de l'agence devrait être à même d'assurer le meilleur RENDEMENT possible (technique, commercial, financier, etc).
- L'agence devrait centrer ses efforts sur le CONTROLE DES COUTS: au niveau des investissements en évitant d'investir trop tôt ou à trop grande échelle, et en optant pour des solutions de technologie appropriée, et au niveau de l'exploitation en UTILISANT AU MIEUX LES INSTALLATIONS, c'est-à-dire en réduisant le plus possible l'eau non productive, en augmentant le plus possible l'efficacité de la facturation et du recouvrement, et en mettant en oeuvre des mesures adéquates d'entretien préventif.
- Le service assuré par l'agence devrait être à la mesure des besoins des consommateurs, ce qui nécessite notamment une bonne CONSULTATION des usagers, des études de marché et de bonnes relations publiques.
- Les critères de "capacité de payer" ne peuvent être que de vagues directives représentant une évaluation de l'extérieur, cependant que la "VOLONTE de payer" est bien plus importante.
- Les agences devraient assurer la prestation d'un service pour lequel le consommateur est d'accord de payer. Pour assurer la viabilité financière, le tarif moyen devrait être fixé à un niveau tel que tous les besoins en espèces soient couverts (à l'exception de besoins d'urgence qui pourraient entraîner des fluctuations tarifaires inacceptables); ce concept de MAINTIEN DE LA LIQUIDITE concerne également, là où elle est possible, la création d'une marge d'auto-financement pour le financement des extensions.
- La communauté des bailleurs de fonds devrait intensifier ses efforts en vue d'aider les agences à atteindre une POSITION FINANCIERE SAINTE; les projets qui peuvent nuire à la viabilité financière ne devraient pas être entrepris.
- L'agence devrait SAVOIR (par ses réseaux de renseignements internes, ses comptes, ses compteurs, etc.) combien elle finance, combien elle produit d'eau, et où va l'eau.
- Sous réserve que les tarifs moyens soient suffisants pour couvrir les besoins de liquidités, les principes suivants devraient être appliqués à certains types de consommation:
 - . le service à la borne-fontaine publique devrait être financièrement autonome, avec un tarif moyen au détaillant (entrepreneur/communauté/organisation/autres agences) équivalent au coût variable de ce type de service, et tel que dans des conditions normales, la situation financière de l'agence ne puisse se trouver améliorée du fait de la fermeture de ces installations;
 - . les grands consommateurs* devraient payer le coût marginal à long terme de l'eau;
 - . partout où cela devient nécessaire, les coûts d'un système (existant ou à construire) de collecte et d'évacuation des eaux usées devraient être progressivement couverts par une redevance sur l'usage de l'eau (au-delà des besoins essentiels); une redevance similaire devrait aussi être perçue dans le cas d'abstraction d'eau à titre privé.

* L'épithète "grands" s'applique aux consommateurs qui sont vraiment en mesure de faire diminuer leur consommation en réponse aux changements de prix correspondants. Plusieurs des réviseurs du présent rapport pensent que cette recommandation devrait s'appliquer à tous les consommateurs: les tarifs moyens devraient refléter le coût économique dans son ensemble.

PRINCIPES D'ACTION

15. Les principes ci-dessous doivent être considérés comme des objectifs à atteindre à un horizon dépendant de la situation réelle de chaque pays et des possibilités de changement. Ils devraient être envisagés comme un tout, présenté ici en sept sections principales:

1. autonomie administrative et financière;
2. subventions croisées;
3. gestion et planification financières;
4. coût/efficacité en matière d'exploitation et d'entretien;
5. équité et volonté de payer;
6. planification sectorielle et préparation de projets;
7. rôles des gouvernements et des agences internationales.

Une liste des options de financement généralement disponibles pour les systèmes (réseaux surtout) gérés par des agences figure à l'Annexe III.

1. Autonomie administrative et financière

Fondement

16. Les agences d'AEPA devraient bénéficier d'une autonomie administrative et financière accrue, si l'on veut qu'elles deviennent efficaces dans la prestation d'un service public, indépendant d'influences politiques. Celles-ci peuvent miner la viabilité financière, et provoquer le report d'ajustements tarifaires, de sorte que des fonds destinés à l'AEPA sont utilisés pour les besoins d'autres secteurs. Une autonomie accrue est également nécessaire si l'organisation veut attirer du personnel aux niveaux de qualification requis, payer des salaires appropriés et offrir des carrières intéressantes. Cette autonomie devrait être réglementée par une législation spécifique, et peut aussi s'entendre à l'échelle sectorielle, ce qui implique le maintien d'une consultation permanente entre l'agence et ses clients.

Report de responsabilités sur le secteur privé

17. Dans la séquence "ressources-produits-effets-impact", les services publics semblent soucieux d'augmenter leurs ressources (budgets d'investissement) et leurs produits (nombre d'installations construites), qui serviront de critères d'évaluation de leur performance. La privatisation est fondée sur l'intention d'améliorer encore le rapport produits/ressources et d'optimiser les effets et l'impact, de manière à étendre les marchés des sociétés. Tous ces objectifs sont difficiles à atteindre simultanément par une même agence. Lorsqu'on lui accorde un monopole, une société privée peut se contenter d'un ratio produits/ressources maximum à l'intérieur d'un marché fiable au-delà duquel elle ne se risquera pas de bon gré.

18. Les affaires d'intérêt public ne peuvent généralement pas être confiées à des organismes privés en l'absence de stricts mécanismes réglementaires, notamment dans des secteurs comme l'eau qui touchent de près à la santé publique. Ceux-ci sont nécessaires pour assurer que la desserte sera étendue aux moins privilégiés, que les ressources localement disponibles seront utilisées le mieux possible, et que l'organisme privé pourra rester viable sans faire payer des prix inabordables à d'autres secteurs de l'économie (par exemple l'industrie ou le tourisme).

19. Les agences d'AEPA, publiques ou privées, ont une proportion très élevée de frais fixes, et doivent consacrer la plus grande part de leurs revenus (variables) au paiement des salaires et charges sociales et au service de la dette. Les sociétés privées font l'objet de pressions qui les poussent à assurer la continuité de la desserte. La structure de leurs revenus devrait permettre l'entretien des actifs, une dotation aux amortissements, et la création d'un surplus destiné aux besoins d'expansion (si cela est possible sans que les tarifs deviennent excessifs).

20. Ces objectifs peuvent être poursuivis simultanément par une agence publique ou privée. Une société privée doit garder son crédit, payer son personnel et maintenir un niveau de service satisfaisant. Des dispositions légales sont donc nécessaires pour contrôler et encourager ces activités. Autrement, on peut réduire le mandat à des activités d'exploitation et d'entretien, avec ou sans risque commercial.

21. L'existence d'une grande variété de contrats-types prévoyant des relations entre des gouvernements et des sociétés privées en matière de service public suggère que la "privatisation", en dépit de ses mérites, peut ne pas être une panacée absolue en AEPA, et ce processus devrait par conséquent être sélectif et soigneusement réglementé. Il est également recommandé d'entreprendre l'étude de certaines nouvelles méthodes (par exemple location-vente au Burkina Faso, ou projet de franchise exécuté par le BIT au Kenya), et d'en étudier les aspects sociaux, de même que les raisons pour lesquelles dans certains cas des groupes d'utilisateurs ou des coopératives gèrent mieux les bornes-fontaines que des affaires purement privées.

Rendement et expansion

22. Des tarifs qui comprennent une dotation aux amortissements et un bénéfice permettent l'expansion; ils canalisent vers de futurs bénéficiaires le surplus qu'ils créent avec les installations existantes. Ils sont également efficaces parce qu'ils permettent une utilisation optimum des ressources, en mettant à disposition des fonds pour en couvrir les coûts, au moins dans les cas où il n'y a pas de distorsion entre prix du marché et valeur économique. Là où l'on constate de telles distorsions, les tarifs devraient être ajustés pour tenir compte de la valeur de l'eau pour l'économie dans son ensemble*.

Fonds de développement

23. Un fonds de développement est un moyen de crédit réservé à une activité sectorielle donnée. Les fonds de développement peuvent contribuer efficacement à l'expansion de l'AEPA: le modèle est bien adapté aux conditions d'offre, de demande et d'expansion du marché de l'eau. Il entraîne en outre des améliorations comptables et de planification. Cependant, l'expansion qui en résulte varie entre pays, en fonction de contraintes spécifiques relatives aux coûts élevés des services, à la lenteur de l'accroissement de la demande, et aux imperfections des institutions.

24. La contrainte "coûts élevés des services" correspond au fait que si les tarifs sont calculés comme spécifié ci-dessus (para. 22), les prix moyens peuvent devenir assez élevés pour empêcher l'atteinte des objectifs d'extension et de renouvellement. Ils peuvent dépasser le seuil de volonté des clients de payer le prix du service.

* Une telle décision concernant un secteur donné dépend de la politique d'ensemble du gouvernement vis-à-vis des services publics et des secteurs connexes.

25. La performance d'un fonds de développement est fonction de l'habileté de l'agence à prévoir les conditions futures de l'offre et de la demande. Les fonds de développement, ou fonds tournants, ne peuvent "tourner" que s'il se produit une croissance à chaque stade du processus de développement. L'hypothèse selon laquelle la demande resterait stable ou croîtrait, indépendamment des changements de prix, est valable dans certaines limites pour les consommations individuelles; elle ne s'applique pas cependant à la demande collective de la plupart des communautés, qui dans beaucoup de pays en développement ont une catégorie rapidement croissante de consommateurs à bas revenus. Des limitations au niveau de l'offre (par exemple, systèmes intermittents, niveaux élevés de pertes et gaspillages) peuvent aussi affecter de façon grave la croissance et le potentiel d'extension de la desserte d'un fonds de développement.

26. Les fonds de roulement servent fréquemment à étendre la desserte aux communautés pauvres. On utilise souvent un système de livraison permettant de transférer des ressources des grands centres urbains vers les villes plus petites et finalement les zones rurales. Les services publics à gestion centrale sont en général peu enclins à étendre leurs activités à de petites agglomérations car ceci aura pour résultat de réduire leur performance financière. L'assiette financière d'un fonds de développement peut de ce fait se trouver compromise.

27. Là où les fonds de développement sont viables, ils ont le mérite de forcer le secteur dans un cadre institutionnel réglementé et fiable. Ils peuvent jouer le rôle de catalyseurs et de régulateurs à long-terme. Ils améliorent aussi les chances des agences d'atteindre leur point mort d'exploitation si les besoins en espèces ne sont pas supérieurs (et les revenus inférieurs) aux prévisions. Aussi longtemps que de tels fonds continuent à tourner, le secteur de l'AEPA tout entier peut compter sur leur produit. Il est cependant essentiel que les gouvernements s'engagent à assurer leur performance financière de façon continue, et en particulier qu'une part suffisante du revenu excédentaire créé par le secteur lui soit réservé, de manière à assurer que les fonds tournants "tournent".

Décentralisation*

28. La décentralisation peut prendre la forme de "déconcentration" (de l'agence centrale vers la communauté) ou de "délégation" (de pouvoirs à la communauté), ou (de préférence) les deux formes. Les modalités varient en fonction de conditions topographiques, climatiques et démographiques, qui ont souvent une part importante dans le besoin de décentralisation et le succès du processus. Cependant que les agences d'AEPA ont des limites connues à leur potentiel de décentralisation, les agences de soutien (Santé Publique) sont d'ordinaire mieux déconcentrées. L'intégration de l'AEPA et des autres éléments des soins de santé primaires (SSP) peut en conséquence aider au processus de décentralisation.

29. La délégation d'autorité et de responsabilités à des structures communautaires auto-suffisantes, avec l'aide d'agences de soutien, est probablement la solution la plus efficace; elle nécessite des augmentations importantes des budgets réguliers. Dans beaucoup de cas, même alors que la décentralisation de l'AEPA a eu lieu, on constate peu d'augmentations dans les dépenses du sous-secteur rural. L'autonomie financière devrait au moins être réalisée en AEPA urbain avant que la décentralisation puisse être efficace: ceci nécessite un engagement gouvernemental réel.

* Les principes intéressant les systèmes gérés par les communautés sont détaillés au Volume II. Cette section traite principalement de décentralisation au niveau des agences.

30. La participation communautaire permet de réduire les coûts dans les zones les moins privilégiées. Dans bien des cas, les services de type urbain ont été rendus accessibles aux pauvres en augmentant la participation, qui varie du travail volontaire pour réduire le coût des branchements, à l'exploitation et l'entretien de branchements de groupes par les utilisateurs, et de petites installations autonomes telles que les pompes à main.

31. La déconcentration des agences de construction et d'exploitation est rendue difficile du fait de la rareté des ressources, aggravée par les contraintes logistiques. Il existe une limite au-delà de laquelle les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien augmentent fortement. Par ailleurs, il arrive fréquemment que des agences municipales ou provinciales construisent et exploitent des installations d'AEPA; la déconcentration peut être rendue difficile ou inutile s'il en résulte un chevauchement entre l'agence centrale et des agences régionales ou locales dotées de moyens suffisants. Enfin, la déconcentration est souvent très limitée dans tous les secteurs, à cause du manque de structures de soutien au niveau des centres régionaux.

Autonomie et développement

32. Il serait souhaitable d'augmenter les fonds mis à disposition de l'AEPA à des conditions préférentielles. Les frais généraux excessifs alloués par certains gouvernements au niveau des emprunts du secteur de l'AEPA devraient être réduits ou éliminés*. Les agences devraient aussi essayer de diversifier la structure de leurs capitaux en encourageant la participation du gouvernement (niveaux central et provincial), et en recherchant des contributions en capital de grands consommateurs et utilisateurs (par exemple l'industrie) avec lesquels il y aura alors lieu de négocier de futurs tarifs.

2. Subventions croisées

33. La pratique des subventions croisées devrait être sélective et soigneusement conçue et contrôlée. D'un point de vue à la fois économique et moral, la partie la moins privilégiée de la population devrait supporter la moindre part des charges d'AEPA. Il n'est cependant pas unanimement admis que les gens qui utilisent des systèmes peu coûteux (par suite de conditions de taille et de source) doivent contribuer aux coûts de construction et d'exploitation d'installations chères. A la suite de subventions au milieu rural, les contributions requises des consommateurs urbains deviennent parfois très élevées; dans d'autres cas, on ne peut augmenter les tarifs urbains, et l'agence d'AEPA risque de perdre son autonomie.

3. Gestion et planification financières

34. On devrait apporter plus d'attention aux améliorations de gestion et de planification, pour assurer que les installations sont utilisées de façon optimale, que les investissements proposés sont bien répartis dans le temps, à une échelle correcte et pleinement justifiés, et que les tarifs aux utilisateurs sont adéquats et acceptables. L'efficacité de la planification financière dépend de l'exactitude des données, qui sont à incorporer dans un système d'information adéquat.

* Le Groupe de Travail était d'avis que le secteur de l'AEPA devrait conserver tout surplus provenant de prêts-relais consentis à ses dépendants.

CONDITIONS D'EFFICACITE DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

- avoir des renseignements fiables et à jour sur: l'emplacement des réseaux; le nombre et l'emplacement des branchements à l'eau et aux égouts; les quantités d'eau produite et leurs coûts; la facturation, le recouvrement en espèces et la consommation par catégorie de consommateurs (compteurs, écritures comptables, ou enquêtes régulières auprès des consommateurs); autres indicateurs;
- pratiquer une comptabilité commerciale adéquate, comportant audit interne et externe, et en obtenir les résultats dans les six mois;
- préparer des budgets annuels réalistes;
- préparer des plans financiers quinquennaux à report continu, dans le but de déterminer les niveaux tarifaires requis en fonction d'un programme prédéfini d'entretien et d'investissement; ces plans devraient être dynamiques et non statiques, et contrôlés et mis à jour annuellement;
- maintien de la liquidité: un excédent positif entre les sources et emplois de fonds assurera la couverture des dépenses d'exploitation et du service de la dette, et une contribution aux investissements.

4. Coût/Efficacité en matière d'exploitation et d'entretien

Coût/Efficacité

35. Il conviendrait d'optimiser l'utilisation des actifs existants de manière à leur faire produire le service le plus efficace, sans avoir besoin trop tôt d'investissements supplémentaires importants. Ceci nécessite une planification des ressources humaines (avec des objectifs de productivité, un système d'intéressement, et une formation appropriée), l'optimisation des facteurs de production (par exemple consommation électrique, produits chimiques, services) en vue de minimiser les coûts unitaires, et la planification efficace de l'entretien, en accordant une importance croissante à l'entretien préventif et aux réductions d'ENP.

36. Il convient d'identifier et de corriger les causes sous-jacentes des pertes de revenu. Ceci permettra d'améliorer la qualité et le nombre des renseignements disponibles pour la gestion; il s'agit notamment pour l'agence d'identifier ses immobilisations; de comprendre quel est le meilleur niveau de performance du système; d'optimiser la facturation et le recouvrement; d'améliorer l'efficacité, ce qui est essentiel pour assurer la confiance et la satisfaction du consommateur; et d'obtenir les avantages d'une politique de contrôle de l'ENP grâce à une réduction des coûts d'exploitation et au report de nouveaux investissements. Puisque dans la plupart des systèmes d'AEP la proportion d'ENP est très élevée, l'objectif d'une réduction d'ENP devrait être prioritaires: des niveaux objectifs de 20% (dans certains cas 25 à 30%) sont réalisables et recommandés.

37. Les agences devraient envisager d'améliorer leur rendement financier par réduction des coûts et augmentation de l'efficacité de l'exploitation. Il conviendrait d'accorder une attention particulière au rendement du personnel, au contrôle de l'eau non productive, aux procédures d'évaluation financière, et aux méthodes de facturation et de recouvrement. Dans certains pays, il est particulièrement nécessaire d'étudier avec soin la composante en monnaie étrangère des frais d'exploitation.

38. Les agences d'AEPA devraient accorder une grande importance aux procédés de facturation et de recouvrement, s'assurer de rentrées de caisse suffisantes et éviter toute accumulation d'arriérés qui minerait l'efficacité de la planification financière. Elles devraient aussi rechercher des méthodes et des ressources qui leur permettent de diversifier leurs revenus, par exemple vente de boues ou réutilisation d'effluents traités, sous réserve d'une protection adéquate contre les risques sanitaires.

39. Les femmes sont le plus souvent les principales utilisatrices et gestionnaires domestiques de l'eau potable et sont confrontées aux problèmes d'assainissement les plus importants (intimité, sécurité, santé, etc). Surtout dans le cas des fontaines publiques et de l'assainissement par ouvrages communautaires, elles peuvent jouer un rôle de promotion important, à la fois pour l'adoption et l'entretien d'installations améliorées. Ce potentiel ne peut cependant être pleinement utilisé que si l'on prend des mesures particulières pour faire participer les femmes (et tous autres utilisateurs et gestionnaires domestiques importants) à la préparation et à la mise en oeuvre des projets.

40. Comme mentionné ci-dessus, l'agence peut examiner la possibilité de privatiser certaines de ses opérations, s'il peut en résulter un service de meilleur rapport coût-efficacité. Les contrats avec des parties qui sont sans rapport avec les agences (ou toute autre forme de privatisation) pourraient se limiter à des activités déterminées, par exemple entretien des machines et des équipements; exploitation des stations de traitement (eau et égouts); détection et réparation des fuites; et facturation et recouvrement.

Entretien préventif

41. Outre les risques imprévisibles de panne majeure en l'absence de mesures préventives, la décision d'investir en entretien préventif est fondée sur l'attente d'améliorations de la fiabilité de la desserte, et le report d'investissements coûteux dans le temps, de remise en état ou de construction d'ouvrages neufs.. L'entretien préventif contribue également à diminuer les coûts de fonctionnement. Dans les pays en développement, son importance ne peut être surestimée, compte-tenu de la détérioration progressive des installations d'eau et du niveau élevé d'ENP. Le niveau d'entretien préventif requis varie d'un système à l'autre. En l'absence d'entretien préventif, il peut devenir impossible d'exploiter un système selon sa conception d'origine ou de travailler à pleine capacité, et l'on ne peut mettre en oeuvre un programme sensé d'expansion. Le manque d'entretien préventif conduit au remplacement prématuré d'équipement, ou à des remises en état qui nécessitent l'utilisation de fonds qui auraient pu servir à l'extension de l'AEPA aux moins privilégiés.

42. Dans certains pays en développement, certains petits systèmes d'AEP sont exploités au mieux 12 heures par jour. Ceci est dû dans certains cas à de mauvaises conditions de travail et à une capacité insuffisante, dans d'autres cas à une intention délibérée de réduire les coûts de pompage et d'énergie et les tarifs: le système n'est pas exploité à pleine capacité parce que la communauté préfère payer le moins possible. Il peut être illusoire d'améliorer les installations en pensant qu'elles seront exploitées 24 heures par jour, parce qu'il n'existe aucune certitude que les préférences des usagers puissent changer. Dans les grands systèmes urbains cependant, l'attente d'améliorations de la fiabilité du service peut constituer un argument valable en faveur de l'entretien préventif et entraîner des subventions croisées. Les contraintes de capacité qui résultent du haut niveau d'ENP et de services intermittents, encouragent les gros consommateurs, notamment l'industrie, à construire leurs propres installations privées d'AEP.

Comptage

43. La pose de compteurs sans discrimination dans tous les quartiers des petites villes peut ne pas résoudre des problèmes qui sont en général liés à des défauts d'exploitation et d'entretien. Il peut être prudent de reconsidérer le concept de tarifs fixes, ou plutôt échelonnés (sur la base d'indicateurs autres que les volumes), en tant qu'alternative au comptage universel, notamment dans le cas de faiblesse des institutions, ou d'insuffisances techniques et d'organisation.

44. Dans le but de réduire au minimum le gaspillage d'eau associé au branchement à tarif fixe, on peut utiliser des dispositifs régulateurs tels que les limiteurs de débit. Ces dispositifs ont cependant une utilité limitée, notamment parce qu'ils peuvent être facilement sabotés. Il est préférable de mettre l'accent sur les améliorations qui peuvent être réalisées dans le calcul du débit projeté du système de distribution dans son ensemble. Dans tous les cas, on devrait pleinement tenir compte des conditions locales et de la mesure dans laquelle la communauté est prête à accepter les modifications proposées.

45. Le comptage ne constitue pas en lui-même une mesure de maîtrise des coûts; il représente une étape que l'on devrait envisager d'abord lors de l'initiation de programmes d'amélioration destinés à réduire le niveau d'eau non productive. L'ENP comprend les fuites dans les réseaux, le sous-enregistrement par des compteurs défectueux, les pertes au niveau des réservoirs et d'autres pertes qui peuvent diminuer à la suite de remises en état des installations et d'améliorations techniques. Mais elle comprend également les montants considérables d'eau consommée soit illégalement, ou parce que les dispositions réglementaires d'utilisation sont inexistantes ou non appliquées, ce qui pose un problème plus grave de gestion des ressources.

POUR OU CONTRE LE COMPTAGE

- pour: amélioration du revenu - équité - moins d'erreurs d'utilisation et de gaspillage - conservation de la ressource - plus d'exactitude dans l'évaluation économique des coûts et des prix indiquant les seuils d'augmentation ou de diminution des consommations - utilisation d'un seul paramètre (le volume) - structure tarifaire différentielle selon les volumes consommés - possibilité de calculer de façon logique les taux de survie des équipements, de prévoir les revenus moyens et la croissance de la demande - amélioration de l'organisation de la gestion et du contrôle commercial et comptable d'un service public - amélioration du contrôle technique des systèmes d'AEP.
- contre: coût (acquisition souvent en monnaie étrangère, installation, entretien préventif, inspection, réparations) - réactions des consommateurs vis-à-vis des compteurs défectueux (vandalisme, non paiement) - irrégularité du revenu (par opposition aux redevances fixes) - niveaux élevés de sous-enregistrement et autres problèmes techniques - difficultés logistiques et autres en matière d'inspection et de lecture (dont dépendent la facturation et le recouvrement) - besoin d'un haut niveau d'exactitude comme préalable à l'informatisation - système de facturation purement volumétrique et impersonnel, mal adapté aux objectifs d'équité - le peu de fiabilité de la desserte peut affecter le paiement de consommations enregistrées par compteurs.

5. Equité et volonté de payer

46. Le concept erroné d'eau gratuite est encore utilisé dans beaucoup de pays. L'accès à une eau saine et à des moyens d'assainissement adéquats a été officiellement qualifié de droit humain fondamental par les Nations Unies, ce qui a conduit à une conclusion erronée: l'eau en tant que service public devrait être mise gratuitement à la disposition de tous. Dans la plupart des pays en développement, où l'on est loin de la desserte totale, l'apport d'eau gratuite à n'importe quel consommateur signifie que le service ne sera pas étendu à d'autres qui y ont tout autant droit.

47. Il est souvent admis que l'eau à la borne-fontaine devrait être gratuite: ceci n'est généralement pas réalisable dans un grand nombre de pays où des centaines de milliers de consommateurs sont soit desservis par des bornes-fontaines, soit privés de service, cependant qu'à peine quelques centaines peuvent être considérés comme grands consommateurs susceptibles d'en subventionner d'autres. Beaucoup d'agences d'AEPA de pays en développement doivent ou devront faire face à des manques de liquidité et de capacité importants. Les dirigeants sont souvent obligés de fermer les installations non productrices de revenus pour préserver la viabilité de leurs exploitations; les conséquences de cette situation sur le plan sanitaire peuvent être graves.

48. Pour les pauvres, qui consomment peu d'eau et ont eu de tous temps l'habitude de payer des prix élevés à des marchands, la notion d'équité correspond essentiellement à des améliorations qualitatives réelles, un accès plus facile, et l'extension d'avantages appréciables à autant de personnes que possible. Le fait que l'amélioration soit appréciable déterminera les chances d'acceptation du tarif proposé; cette acceptation est probablement bien plus importante que le concept de "marchandise abordable". Dans bien des cas par exemple, les gens acceptent les bornes-fontaines, mais seulement à titre provisoire; ils accepteraient de payer des branchements particuliers, mais semblent découragés par leur coût élevé. Cependant, lorsqu'ils sont en mesure de se brancher, la plupart consentent des efforts financiers qui vont au-delà de la limite de leurs moyens.

49. La volonté de payer devrait être évaluée par des enquêtes régulières auprès des consommateurs, qui permettraient de juger de leur satisfaction pour ce qui concerne le service actuel et les changements proposés. Les opinions des femmes, utilisatrices principales de l'eau et gestionnaires des foyers, devraient être étudiées et enregistrées séparément. Le recouvrement des coûts peut en général être grandement facilité si les services correspondent aux besoins et à la volonté de payer des utilisateurs. L'engagement de la communauté dans les activités antérieures à la planification, dans la planification elle-même et dans l'évaluation, est essentielle pour assurer la participation des utilisateurs au processus de recouvrement des coûts.

50. Les besoins et les moyens du milieu urbain pauvre devraient être étudiés en vue d'assurer que les tarifs imposés sont raisonnables et appropriés, et qu'ils servent à optimiser la façon dont les consommateurs utilisent le système par rapport à ce qu'ils peuvent se permettre de payer. En outre, pour desservir la population urbaine à bas revenu, il est nécessaire d'élargir le spectre des options intermédiaires entre les branchements particuliers coûteux et les bornes-fontaines gratuites. Les solutions possibles comprennent notamment: des branchements particuliers et des blocs sanitaires communs à des ensembles de foyers, des branchements de groupes avec compteurs (pour chaque groupe d'utilisateurs qui a son propre comité de groupe et effectue un seul paiement pour l'ensemble), des systèmes semi-autonomes (vente d'eau en gros à un quartier ou à un groupe spécifique qui organise son propre système de distribution) et des systèmes autonomes (des groupes ou des quartiers créent et

gèrent leur propre système), et des concessions à des femmes chefs de foyers (qui n'ont pas d'autre source de revenu et peuvent pourvoir à l'éducation sanitaire). Certaines des options de financement des systèmes intégrés, par exemple les "contributions" volontaires (Annexe III) peuvent ne pas répondre aux impératifs des agences.

51. Une grande part du revenu du secteur va aux vendeurs d'eau: les consommateurs les moins privilégiés qui n'ont même pas de bornes-fontaines paient souvent l'eau dix fois plus cher que les clients desservis par branchements domiciliaires. Dans quelques pays cependant, les vendeurs d'eau reçoivent un branchement particulier muni d'un compteur, fournissant l'eau à une borne-fontaine publique. Un accord de concession est établi entre l'entreprise distributrice d'eau et le vendeur, avec prix de revente maximum et autres obligations. Les consommateurs paient bien moins qu'aux vendeurs d'eau, et chaque concession réalise une marge bénéficiaire équivalant à un salaire raisonnable.

52. L'éducation sanitaire peut améliorer l'acceptation du principe du paiement, mais la plupart des améliorations en AEPA sont adoptées pour d'autres raisons (confort pratique, statut, etc). Elle devrait être orientée vers la communauté dans son ensemble, notamment vers les principaux responsables sur le plan financier. Elle ne devrait pas être limitée à la promotion et à la distribution de messages de santé à sens unique, mais elle devrait se fonder sur une connaissance et une compréhension en profondeur des groupes-cibles. Grâce à des campagnes d'information et d'éducation, le gaspillage d'eau devrait être réduit au minimum, ce qui permettra à l'agence d'étendre ses services à de nouveaux utilisateurs potentiels.

53. Une structure tarifaire échelonnée devrait être à la base des principales redevances. Ce type de structure, associée aux campagnes d'éveil et d'éducation, encourage les consommateurs à économiser l'eau et à éviter le gaspillage, et il reflète leur accord de payer pour différents niveaux de service. Des structures différentielles devraient être mises en place pour des groupes d'utilisateurs divers (par exemple domestiques, industriels, commerciaux) à la fois pour l'eau et pour les égouts.

54. Il est nécessaire de procéder à des révisions au moins annuelles de tarifs, en vue d'assurer la continuité et l'amélioration des services. Il est essentiel que les agences d'AEPA démontrent cette nécessité, non seulement aux autorités, mais également au public en général, et les efforts qu'elles font dans ce sens devraient être soutenus par les bailleurs de fonds.

6. Planification sectorielle et préparation de projets

55. La planification sectorielle devrait être plus créative et plus flexible et identifier des projets qui se prêtent au soutien de la communauté internationale. Actuellement, elle est souvent réalisée de façon isolée par chaque ministère ou agence internationale, et elle ne correspond qu'aux besoins de cette institution particulière. Il en résulte inévitablement des chevauchements et une concurrence qui vont à l'encontre du développement rationnel. Une démarche mieux coordonnée s'impose, et nécessite l'engagement de toutes les institutions et agences de développement intéressées, nationales, internationales, multilatérales ou bilatérales. Ceci a des corollaires en matière de coordination des plans de financement et donc des conséquences sur les coûts à recouvrer.

56. L'action intersectorielle est requise notamment dans les zones pauvres des villes; juste avant l'extension de la desserte à ces zones, beaucoup d'agences d'AEPA ressentent le besoin de soutien de structures décentralisées, de santé publique ou d'éducation, de manière à assurer que les futurs bénéficiaires soient informés des coûts et avantages, ce qui les amènera à économiser l'eau et à en payer le coût. La collaboration intersectorielle peut aussi amener des améliorations en matière de maîtrise et de recouvrement des coûts dans les zones résidentielles et industrielles de grandes villes. Les activités et les coûts des programmes intersectoriels devraient être inclus dans les études de pré-investissement.

57. Le développement des ressources humaines joue un rôle essentiel dans l'amélioration du secteur de l'AEPA. La communauté internationale des bailleurs de fonds devrait soutenir et encourager ce développement en insérant dans les projets des composantes d'analyse des besoins de formation; en créant et en soutenant des programmes de développement de la gestion; et en aidant les organisations à gérer le changement, par des programmes de soutien au développement institutionnel, et en améliorant les procédures de gestion et d'exploitation.

58. Faute de soutien dans ces domaines critiques, les améliorations nécessaires au secteur peuvent ne pas être réalisables. Les bailleurs de fonds devraient souligner l'importance du développement des ressources humaines en tant que composantes essentielles de l'amélioration générale des organisations d'eau et d'assainissement. Les programmes de développement devraient être principalement orientés vers la productivité des ressources humaines, des relations publiques et l'engagement communautaire, la gestion financière, l'entretien préventif, et l'amélioration de la facturation et du recouvrement.

59. Le souci d'amélioration de la planification du secteur devrait aussi se manifester au stade de préparation des projets. Certaines améliorations sont notamment requises dans les activités et les études de préinvestissement:

- il conviendrait d'insister sur l'étude du marché et la participation communautaire à tous les stades de la préparation des projets, au moyen de consultations des utilisateurs et d'études de consommation, pour s'assurer que la prestation de service correspond à la demande "réelle";
- un intérêt accru devrait être accordé aux projets gérés par les communautés dans les quartiers à bas revenus, ce type de gestion constituant une méthode efficace et rentable d'extension de la desserte, et permettant une amélioration graduelle des niveaux de service;
- il conviendrait d'encourager l'utilisation effective des qualifications, de l'expérience, et des ressources locales;
- il conviendrait d'accorder un soutien plus efficace et plus approprié aux agences d'AEPA, sous forme de consultation dont les termes de référence comprennent non seulement l'étude d'un problème et la recherche de solutions appropriées, mais également la formulation de recommandations pour la mise en oeuvre et le contrôle par des agences locales;
- l'analyse des risques devrait être comprise dans les activités d'identification et de mise en oeuvre des projets;
- il conviendrait de se soucier que les programmes de mise en oeuvre soient réalistes, que les coûts des projets soient plus exacts, et que les normes de construction soient acceptables;

- on devrait tenir compte du temps considérable qui est nécessaire aux agences d'AEPA pour atteindre une position financière saine;
- les procédures de contrôle des projets, pendant les phases de mise en oeuvre et au-delà, devraient être fixées au moment de l'évaluation des projets.

7. Rôles des gouvernements et des agences internationales

60. Les gouvernements devraient accorder une autonomie accrue aux agences d'eau, pour ce qui concerne le calcul, la gestion et l'exploitation de leur propre tarif de l'eau -- qui peut être différent d'une agence à l'autre -- au moins sur la base du maintien de la liquidité, mais de préférence sur la base du recouvrement des coûts, sous réserve de réglementation appropriée par les autorités publiques. Des ressources budgétaires suffisantes devraient être allouées et engagées pour permettre aux agences du gouvernement et du secteur public qui dépendent de financements gouvernementaux de payer leur consommation d'eau.

61. Les gouvernements devraient s'assurer que les agences d'eau adoptent des indicateurs de contrôles financier et technique adéquats et appropriés, et rendre compte des résultats ponctuellement aux autorités publiques; pour faciliter l'atteinte de l'objectif d'autonomie financière des agences d'AEPA, il peut être nécessaire dans certaines circonstances de les aider temporairement à résoudre les difficultés occasionnelles qui se présentent.

62. L'OMS et les autres agences internationales devraient:

- organiser de façon régulière des échanges de vues portant sur des sujets de gestion de l'AEPA, notamment dans le domaine financier; ceci pourrait prendre la forme d'un périodique qui serait composé d'articles de spécialistes de gestion et d'analystes financiers de l'AEPA, et qui serait destiné à la même clientèle;
- promouvoir et soutenir la recherche technique portant sur des thèmes spécifiques de l'AEPA, par exemple le comptage, la détection des fuites, l'exploitation et l'entretien;
- promouvoir la recherche approfondie dans des domaines d'intérêt actuel, par exemple le recouvrement des coûts, ou la desserte en d'AEPA du milieu urbain pauvre;
- continuer de promouvoir les programmes de soutien à l'exploitation et à l'entretien;
- préparer et distribuer des renseignements sur des sujets techniques spécifiques de l'AEPA, par exemple les options de financement pour les systèmes intégrés;
- faire des recommandations pour l'adoption de normes relatives à divers aspects du secteur de l'AEPA, au niveau de l'objectif à atteindre au minimum:
 - . normes de consommation des communautés urbaines et rurales (par exemple critères de base en litres par tête et par jour, ou distance au point d'eau),
 - . normes de traitement à appliquer aux eaux usées,
 - . directives pour l'évaluation de la capacité de payer les services d'AEPA.

A N N E X E S

- ANNEXE I - Groupe de Travail sur le Recouvrement des
Coûts en AEPA - Liste des Membres
- ANNEXE II - Plan à Court Terme de Mise en Application
des Directives
- ANNEXE III - Options de Financement des Systèmes Intégrés

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RECOUVREMENT DES COUTS EN AEPA
LISTE DES MEMBRES

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr M. Alvarinho Directeur Agence Nationale d'AEPA (UDAAS) Mozambique	Président de la 3ème Consultation Membre, GT II	
Mr Enrique Angel Chef, Section Infrastructure Division Nationale de la Planification (DNP) Colombie	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Colombie	
Mr Arun Banerjee Analyste Financier Principal Banque Mondiale Kenya		Membre, GT II a
Mr Bernard Barandereka Directeur Général REGIDESO Burundi		Membre, GT I f
Mr Peter K. Bemah Directeur Général Liberia Water & Sewer Corporation Liberia		Membre, GT I a
Mr Victor T. Bishay Directeur Général Planification, Contrôle et Statistiques Alexandria Water General Authority Egypte		Membre, GT I a
Dr Robert Boland Consultant Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT II, 2ème Consultation (représentant le BIT) Membre, GT I, 3ème Consultation	
Dr Sergio Calegari Ingénieur Sanitaire Principal Département de l'Infrastructure Région de l'Afrique Banque Mondiale U.S.A.		Membre, GT I f

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr C. Caprez Directeur, Projet d'Eau Potable Société Générale pour l'Industrie Suisse	Membre, GT I 2ème et 3ème Consultations	Membre, GT I f
Mr S. Castrillon Consultant Mexique	Conseiller 1ère Consultation	
Mr Praphorn Charuchandr Spécialiste Sanitaire Principal Ministère de la Santé Publique Thaïlande		Membre, GT II a
M. Jacques-Henri Chèze Ingénieur en Chef Section de l'Assainissement de Paris Direction de l'Eau et de la Propreté France		Rapporteur, GT II f
Mr Ian Cummings Conseiller de Gestion Principal Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT II, 2ème Consultation	
Mr Joaquim L.A. Evaristo da Silva Directeur Dépt. des Ressources en Eau Directeur Général des Ressources Naturelles Portugal		Membre, GT I a
M. Jean-Pierre Destin Directeur Général Service National d'Eau Potable (SNEP) Haïti		Président, GT II f
Mr Brendan Doyle Director of Pump Replacement Community Financed Pump Maintenance UNICEF OUGANDA U.S.A.		Membre, GT II a
Mr David Drucker Consultant France	Membre, GT II 3ème Consultation	Membre, GT II a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les lère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
M. El Alaoui Directeur Adjoint Fonds d'Equipement Communal Maroc	Membre de la lère Consultation - Etude de cas Maroc	
M. El Filali Inspecteur Général Office National de l'Eau Potable (ONEP) Maroc	Membre de la lère Consultation - Etude de cas Maroc	
Dr Arpad Gerencser Chef, Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Ministère de l'Environnement Hongrie		Membre, GT I a
Dr Wanchai Ghooprasert Gouverneur Adjoint Planification et Finance Provincial Waterworks Authority Thaïlande		Membre, GT I a
Mr A. Goodman Directeur Coopers & Lybrand Associates Ltd. Grande-Bretagne	Membre, GT I, 3ème Consultation (représentant GTZ)	
Mr Alex Harleston Directeur Adjoint Div. de l'Eau Potable Sierra Leone	Membre de la lère Consultation - Etude de cas Sierra Leone	
Mr Armon Hartmann Chef, Div. du Développement de l'Eau et de l'Assainissement Swiss Development Cooperation (SDC) Suisse	Membre, GT II 3ème Consultation	
Mr E. Helland Hansen Ingénieur en Chef, Conseiller, NORAD Norwegian Water Resources & Energy Administration (NVE) Norvège	Membre, GT II 3ème Consultation Président, Jour I, Groupe d'Etude	Membre, GT II a
Mr Ibrahim Ider Chef du Service Commercial Société Nationale des Eaux (SNE) Niger		Membre, GT I f

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr Hans-Rainer Jolowicz Ingénieur Principal RODECO Consulting GmbH. Rép. fed. d'Allemagne		Rapporteur, GT I a
Mr J.M. Kalbermatten Kalbermatten Associates Service de Conseil pour la Gestion de l'Eau et des Déchets U.S.A.	Conseiller 1ère Consultation	
Mr Tapio S. Katko Ingénieur chargé de Recherche Université de Technologie de Tampere (TUT) Finlande	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations - Articles de fond sur l'AEPA rural	Membre, GT II a
Mr Laurent Krayenbühl Ecole Polytechnique de Lausanne Département du Génie Rural et Géomètres Suisse	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations - Etude de cas Lesotho	
Mr R. Kühnle Ingénieur Agronome Giteconsult Ingénieurs-conseils Rép. fed. d'Allemagne	Membre, GT II 3ème Consultation	
M. Abderrafih Lahlou Directeur Financier Office National de l'Eau Potable (ONEP) Maroc		Rapporteur, GT I f
Monsieur Hugues Le Masson Fondé de Pouvoir Caisse Centrale de Coopération Economique France		Membre, GT I f
Mr A. Lencastre Président Hydroprojecto Ingénieurs-conseils Portugal	Membre, GT I, 3ème Consultation	
Mr Lum Weng Kee Directeur Services Techniques Ministère de la Santé Malaisie	Membre de la 1ère Consultation - Etude de cas Malaisie	

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Ms M. Miller Ingénieur SENAPA Pérou		Membre, GT I a
Dr G.E. Montrone Carlo Lotti é Associati S.p.a. Ingénieurs-conseils Italie	Membre, GT II, 2ème Consultation - Etude de cas Philippines	
Monsieur J.P. Mounier Directeur Général Centre de Formation Internationale à la Gestion des Ressources en Eau (CEFIGRE) France	Membre, GT I, 3ème Consultation	Membre, GT II f
Monsieur Rida Mourtada Président Directeur Général Etablissement Public des Eaux de Damas FIGEH République Arabe de Syrie		Président, GT I f
Mr A.T. Mushipe Sous-Secrétaire Ministère des Affaires Etrangères et du Développement Rural et Urbain Zimbabwe		Membre, GT I a
Dr Ing. Uwe Neis Conseiller Ingénieur (GTZ) REGIDESO Burundi		Membre, GT II f
Dr Dieter Nicolaisen Directeur PLANCO Consulting GmbH Rép. fed. d'Allemagne		Membre, GT II a représentant GTZ
Mr Abdou Kalla Noura Chef du Service Etudes et Projets Société Nationale des Eaux (SNE) Niger		Membre, GT I f
Dr Inyambo Liyambila Nyumbu Conseiller, Div. des Affaires de l'Eau Ministère de l'Eau, du Territoire et des Ressources Naturelles Zambie		Membre, GT II a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Dr Mariyo Maruyawanda Nzuwah Secrétaire Permanent Ministère des Affaires Intérieures, et du Développement Rural et Urbain Zimbabwe		Président de la Consultation Membre, GT II a
Mr Yogendra Nath Ojha Secrétaire Adjoint Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Népal		Vice-Président de la Consultation Membre, GT II a
Mr Florencio F. Padernal Directeur de Projet AEP en milieu rural Dept. des Travaux Publics et des Routes Philippines	Président, 2ème Consultation et Membre, GT II - Présentation sur l'AEP rural aux Philippines	Président, WG II a
Dr Charles J. Pendley Sociologue/Coordonnateur de la Formation Kampsax-Krüger Sri Lanka	Président, WG II, 2ème Consultation Article de fond sur l'AEPA en milieu rural - Etude de cas Sri Lanka	
Don Eladio Prado Président Institut de l'Eau Potable et de l'Assainissement (Aya) Costa Rica		Rapporteur Général de la Consultation Membre, GT I a
Mr R. Jessop Price Directeur John Taylor and Son (Ingénieurs-conseils) Grande-Bretagne	Membre, GT II, 2ème Consultation - Etude de cas Malaisie	
Mr A. Rotival Coordonnateur PNUD/OMS Division de l'Hygiène du Milieu Organisation mondiale de la Santé Suisse	Membre, GT II, 2ème et 3ème Consultations	Membre, GT II a
Mr Michael Seager Chargé de Programme Centre International de Référence pour l'AEPA (CIR/AEPA) Pays-Bas	Membre, GT II 3ème Consultation Coordonnateur, Groupe d'Etude	Membre, GT II a
Mr Ramy Sela Directeur Rasel Technoservices Côte d'Ivoire		Membre, GT II f Présentation sur l'AEP rural en Côte d'Ivoire

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les lère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr B.K. Shrestha Secrétaire Adjoint Commission Nationale de la Planification Népal	Membre de la lère Consultation - Etude de cas Nepal	
Dr E. Spreen Directeur Planco Consulting GmbH Rép. fed. d'Allemagne	Membre du Groupe d'Etude (représentant GTZ)	
Mr Malcolm T. Summerfield Consultant en Economie et Finance Grande-Bretagne	Président, GT I, 2ème Consultation Article de fond sur l'AEPA en milieu urbain - Etudes de cas Kenya, Pakistan et Syrie	
M. Jean-Pierre Thevenon Conseiller financier Compagnie Générale des Eaux (CGE) France	Membre, GT I, 2ème Consultation Président, GT I, 3ème Consultation - Etude de cas Burkina Faso	
Mr Christopher Timbrell Directeur Adjoint Coopers & Lybrand Management Consultants Grande-Bretagne	Membre du Groupe d'Etude Membre, GT II a (représentant GTZ)	
Dr Guenter Traut Conseiller économique et financier Service National de l'Eau Potable (SNEP) Haiti		Membre, GT I f
Citoyen Tshongo Tshibinkubula Wa Tumba Président Délégué Général REGIDESO Zaire		Membre, GT I f Présentation de l'AEP urbain au Zaire
Mr Huigh Cornelis Van der Mandele Economiste Principal IWACO Pays-Bas	Rapporteur, WG I 2ème et 3ème Consultations - Etude de cas Indonésie	Rapporteur Général, WG I
Mr J. van Schaik Conseiller en Eau et Assainissement Ministère des Affaires Etrangères Pays-Bas	Groupe d'Etude	

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Ms Christine Van Wijk Chargée de Recherche CIR/AEPA Pays-Bas	Membre, GT I 2ème Consultation Membre du Groupe d'Etude - L'eau à quel prix ? (utilisé pour les consultations)	
Mr H. von Collenberg Economiste Kreditanstalt für Wiederaufbau Rép. fed. d'Allemagne	Membre, GT I, 3ème Consultation Président, Jour 2 Groupe d'Etude	
Dr J. Wallace Technologie et Emploi Bureau International du Travail Suisse	Membre, GT I, 3ème Consultation - Gestion des Service publics (document de travail)	
Mr Clifford Wang Ingénieur Sanitaire NORCONSULT A.S. Norvège	Rapporteur, GT II, 2ème et 3ème Cons. Président, GT II, 3ème Consultation Rapporteur, Groupe d'Etude - Etude de cas Tanzanie	Rapporteur Général, GT II
Mr Dennis B. Warner Ingénieur, Div. de l'Eau et Assain. Banque Mondiale U.S.A.	Rapporteur, GT II 3ème Consultation Président, Jour III, Groupe d'Etude (représentant USAID) - Etude de cas Lesotho	Rapporteur, GT II a (représentant la Banque Mond.)
Mr Douglas Wright Conseiller Financier Thames Water International Grande-Bretagne		Prés., GT I a Présentation sur l'Ouganda
M. Dominique Wyss Consultant Développement de l'AEP rural Suisse	Membre, GT I, 2ème Consultation - Etude de cas Malawi	Membre, GT II f
Mr Faisal A.M. Al Atieh Al Zaoubi Directeur Administration et Finance Water Authority of Jordan (WAJ) Jordanie		Membre, GT I a

Nom/Fonction/Agence/Pays	Rôles dans les 1ère, 2ème et 3ème Consult. et dans le Groupe D'Etude	Rôle dans la 4ème Consultation
Mr Cuthbert Zhakata Secrétaire Adjoint Ministère de l'Energie et du Développement des Ressources en Eau Zimbabwe		Membre, GT I a

Secretariat (OMS) - 4ème Consultation

Dr J.-P. Jardel, Directeur général adjoint

Dr W. Kreisel, Directeur, EHE

Mr M.A. Acheson, Administrateur, CWS

Mr N. Carefoot, Ingénieur Sanitaire, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mr A. Gundersen, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mr A.P. Hirano, Ingénieur Sanitaire, CWS, Facilitateur GT I et GT II (anglais)

Mr J. Hueb, Ingénieur Sanitaire, Opération et Maintenance, CWS

Mr P. Koenig, Economiste, CWS, Facilitateur GT I et GT II (français)

Mr L. Laugeri, Analyste Financier, CWS, Secrétaire de la Consultation

Ms A. Petren, Développement des Ressources Humaines, CWS

Mrs I. Bartholomeau, Secrétaire, CWS

Réviseurs Externes*

Mr S. Ettinger, Economiste Principal, Banque Mondiale

Mr M. Garn, Economiste Principal, Banque Mondiale

* Bien que la Banque Mondiale ne soit pas co-auteur de cet ouvrage, plusieurs membres de son personnel ont commenté les projets de texte de façon utile et constructive, ce qui a permis d'améliorer encore la présentation des Volumes I et II.

ANNEXE II

PLAN A COURT TERME DE MISE EN APPLICATION

PHASE I - Présentation initiale et publication des résultats de la 4ème Consultation, dont les versions préliminaires des Rapports.

<u>Activité</u>	<u>Présentation par</u>	<u>Date</u>
- Atelier IDE/CEFIGRE pour l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau - Marrakech (Maroc)	OMS	Décembre 1988
- AIDE Colloque sur le Coût et le prix de l'eau en ville - Paris (France)	OMS	Décembre 1988
- Emission par le Monde de la Santé, programme d'information radio, OMS, Genève (Suisse)	OMS	Déc.-Jan. 1988
- Séminaire interne sur l'économie de la Santé, OMS, Genève (Suisse)	OMS	Décembre 1988
- Atelier national des Philippines	Philippines	Mars 1989
- Mongu (Zambie) atelier interpays (Malawi, Zambie, Zimbabwe)	NORAD/CIR	Jan.-Fev. 1989
- Malawi (atelier national, études de cas)	Pays-Bas	Août 1989
- Rabat (Maroc) atelier interpays (Pays de la Région de la Méditerranée Orientale)	OMS/EMRO	Fev.-Mar. 1989
- Rwanda: séminaire national sur l'assainissement	Banque Mondiale/PNUD/ OMS/CIR	Mai 1989
- Ethiopie: séminaire national	Bq M./PNUD/OMS/CIR	à déterminer
- Rabat (Maroc) séminaire national (rural)	ANAFID/OMS	Mars 1989
- Bangkok (Thaïlande) séminaire interpays	CEFIGRE/OMS	Avril 1989
- Malaisie: séminaire national interne	OMS/PEPAS	Mai 89 - Mars 90
- Portugal: séminaire national	OMS/EURO	Octobre 1989
- Atelier interpays pour les pays d'Afrique de l'Ouest	GTZ/OMS	à déterminer

PHASE II - Essais sur le terrain et publications

<u>Activité</u>	<u>Agence responsable</u>	<u>Date</u>
- Réunion de planification, La Haye (Pays-Bas) - sélection des zones d'essai - préparation des termes de référence - calendrier d'activités - documents	CIR/OMS/Agences de financement	Juillet 1989
- Activités de pays	Agences gouvernementales/CIR/ Agences de financement /OMS	Jan-Dec. 1989
- Edition finale	OMS	Juil. 1989
- Publication	OMS	Oct. 1989
- Présentation d'un Manuel (résumé)	OMS	Nov. 1989
- Publication d'un manuel avec études de cas (si possible)	OMS	Juin 1990

PHASE III - Utilisation du Manuel (ou de tout autre document)
à l'échelle des paysTypes d'activités

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------------|
| - Séminaires et ateliers | - Soutien au dével. institut. en AEPA |
| - Etudes de cas | - Planification et évaluation de projets |
| - Publications, Présentations | - Soutien à la préparation de projets |
| - Promotion | - Etudes financières |

Domaines d'Etude identifiés dans divers pays et diverses Régions

- Volume I (agences) - Presque tous les pays mentionnés ci-dessous ont indiqué qu'un plan directeur d'AEPA urbain, avec composante financière, existait ou était en cours de préparation.

- Burundi - tarifs, taxes d'assainissement, gestion des bornes-fontaines publiques;
- Costa Rica - installations privées (industrie);
- Côte d'Ivoire - transition des puits aux réseaux simples;
- Jordanie - comptage, eau non comptabilisée;
- Malaisie - tarifs des égouts, privatisation;
- Maroc - tarifs pour les centres secondaires;
- Niger - tarifs, coûts d'entretien;
- Syrie - coût de l'eau dans les zones urbaines;
- Zaïre - incitation à payer dans les zones urbaines pauvres.

- Volume II (communautés) - L'objectif est d'essayer les cadres de référence et d'évaluer l'acceptabilité des principes directeurs.

- Maroc - AEP rural (ANAFID)
- Philippines - AEP rural
- Rwanda - assainissement rural
- Ouganda - entretien des pompes à main
- Zaïre - recouvrement des coûts dans les zones rurales
- Zimbabwe - AEPA rural

PHASE III - Utilisation du Manuel (ou de tout autre document)
à l'échelle des pays (suite)

Types d'activités

- Volumes I et II (ateliers inter pays et séminaires)
 - Afrique = Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE) - atelier IDE/CEFIGRE, Marrakech (Maroc), Décembre 1988
 - Afrique de l'Est (Malawi-Zambie-Zimbabwe) - atelier NORAD/CIR, Jan.-Fév. 1989
 - Afrique de l'Ouest = atelier GTZ/OMS, Mai-Juin 1989
 - Association Internationale des Distributeurs d'Eau = Colloque de Paris Déc. 1988
 - Asie du Sud Est = atelier CEFIGRE, Bangkok, Avril 1989
 - Malaisie et Pacifique de l'Ouest = séminaire PEPAS, Kuala Lumpur, Mai 1989.

OPTIONS DE FINANCEMENT DES SYSTEMES INTEGRES

QUOI	QUAND	POURQUOI	QUI	COMMENT
Fonds volontaires	les communes ont une tradition de collecte de fonds, des revenus saisonniers, et une bonne connaissance des possibilités de paiement selon les moyens des ménages et les avantages qu'elles obtiennent du service.	contributions financières à la construction ; contributions exceptionnelles à l'entretien et aux réparations de systèmes simples à points d'eau publics.	chefs de familles traditionnelles, organisations volontaires, par ex. groupes de femmes, organisations de gestion de bornes-fontaines.	des objectifs sont fixés, et les fonds sont collectés périodiquement d'une maison à l'autre, dans des bazars, à l'occasion de réunions, etc., à l'avance ou en cas de besoin.
Revenu communautaire total.	les communes ont leur propre source de revenus et disposent d'un système d'AEP doté d'installations publiques.	entretien et réparations annuelles, contributions financières à la construction, et à l'expansion des systèmes si possible.	le gouvernement local, les comités ou sous-comités communautaires pour l'eau.	réservation de fonds sur la base des coûts estimés et du revenu net annuel de la commune ; réduction des coûts, création de nouveaux revenus si nécessaire.
Fonds coopératifs.	L'AEP est lancé et financé sur l'initiative d'une coopérative de production ou de fonds de développement de village ; la formule ne nécessite aucun paiement direct pour l'utilisation d'eau.	entretien et réparation annuels ; remboursement des prêts à la construction ; expansion si possible.	le comité exécutif de la coopérative, le comité ou les sous-comités communautaires de l'eau.	réservation de fonds sur la base des coûts estimés et du revenu des coopératives ou des cotisations des membres ; réduction des coûts ou création de nouveaux revenus si nécessaire.
Tarif uniforme.	les familles disposent de robinets privés, ou partagent leur point d'eau avec un groupe social bien défini, ont des niveaux de revenus assez stables et retirent des avantages similaires du service.	remboursement du prêt communautaire à la construction ; frais annuels d'entretien et de réparation, expansion si possible.	comités ou sous-comités d'eau, conseil d'administration des coopératives d'utilisateurs d'eau, gouvernement local, comités d'utilisateurs de points d'eau.	l'agence responsable du projet conseille un taux initial et soumette à l'approbation des usagers ; l'organisation locale d'AEP est chargée de la collecte et de l'admin. des fonds.
Taux progressifs.	les habitants d'une même commune diffèrent d'une façon sensible dans leur manière d'utiliser l'eau et les avantages qu'ils en retirent, et que l'esprit communautaire est suffisamment fort pour permettre une division des foyers utilisateurs entre diverses catégories de paiement.	remboursement du prêt communautaire à la construction ; entretien et réparations annuels ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	organisations communautaires de l'eau, avec le soutien de promoteurs ou d'autres experts sociaux mis à la disposition de l'agence du projet.	les propriétaires de branchements privés sont répartis en catégories à taux élevés et à taux réduits, en utilisant les indicateurs locaux de consommation et de fortune ; les utilisateurs qui se partagent des points d'eau peuvent payer des taux équivalant au moins à l'échelon individuel.
Systèmes mixtes.	il existe au sein des communes de grandes différences de capacités de paiement et d'utilisation d'eau, et que les foyers à hauts revenus habitent séparément de ceux à bas revenus.	remboursement des prêts communautaires à la construction ; entretien et réparations annuels, dotation aux amortissements et expansion si possible.	l'agence d'AEP avec le comité ou les sous-comités communautaires d'AEP.	les bénéficiaires des branchements privés des zones résidentielles sont utilisés pour financer le coût de bornes-fontaines publiques dans les quartiers plus pauvres.
Comptage de l'eau.	les communes ont des importantes, ont des ressources en eau limitées et disposent d'une administration efficace.	remboursement des prêts communautaires à la construction ; exploitation et réparations annuelles ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	agences d'AEP et/ou organisations d'AEP de la commune.	lecture de compteurs, facturation et recouvrement par des employés distincts, ou paiement dans des banques, dans des bureaux du gouvernement central ou dans des succursales locales.
Remplacement d'un réseau intégré de distribution par un système de vendeur d'eau.	les communes pour lesquelles on peut approuver un système de vendeur d'eau comme socialement valable n'ont pas d'autre solution technique, économique ou politique.	contribution au financement des coûts de fonctionnement de l'agence, et financement des dépenses du vendeur d'eau ; maintien de l'hygiène et réparations simples.	l'agence d'eau avec des exploitants rémunérés, des groupes de femmes ou des coopératives de vente d'eau.	l'eau est vendue à des robinets équipés de compteurs, à des prix contrôlés ; la rémunération du vendeur est constituée par la différence entre son prix d'achat, qui est subventionné, et les prix de vente, qui sont égaux à ceux que l'on fait payer aux utilisateurs privés.
Vendeurs d'eau intégrés à un réseau de distribution.	les communes ont des branchements de groupe ou des subventions de branchements particuliers à fontaines-publiques qui n'ont pas donné satisfaction.	contribution au financement des coûts d'exploitation des fontaines publiques liés à la rémunération du service des vendeurs d'eau ; maintien de l'hygiène et réparations simples.	agences d'eau assistées d'exploitants rémunérés ou des concessionnaires approuvés sur les plans sociaux et économiques, par ex. les femmes chefs de foyer.	l'eau est vendue à des robinets équipés de compteurs, à des prix contrôlés ; la rémunération du vendeur est constituée par la différence entre son prix d'achat, qui est subventionné, et les prix de vente, qui sont égaux à ceux que l'on fait payer aux utilisateurs privés.
Fontaines publiques à sous.	leur usage est en général exclu à cause de leur grande fragilité.			
Taxation directe ou indirecte de l'eau.	les communes ou le transfert de fonds suffisants à l'agence d'AEP est assuré, et de la taxation peut être liée à l'utilisation et au coût de l'eau.	exploitation et réparations annuelles ; remboursement des prêts à la construction ; dotation aux amortissements et expansion si possible.	services du gouvernement local pour une zone spécifique, des locataires destinés à des familles à bas revenus.	les revenus des impôts sont utilisés exclusivement pour le financement d'un ou plusieurs services de base ; les catégories de paiement correspondent aux niveaux de service ou aux conditions d'habitat.